

2022... Inflation galopante, quelles solutions ???

Comme nous pouvons tous le constater dans nos achats du quotidien (alimentation, carburants, etc...), nous faisons face à une **inflation galopante qui selon l'INSEE pourrait atteindre 7% sur un an.**

Tout d'abord qu'est-ce que l'inflation ?

L'inflation est une situation de hausse généralisée et durable des prix des biens et des services engendrant une baisse du pouvoir d'achat : **Avec la même somme d'argent, on peut acheter moins de choses qu'auparavant.**

L'inflation a des causes multiples

L'inflation par les coûts

Lorsque les prix des matières premières s'accroissent, cela pèse sur les coûts de production des entreprises. Pour conserver leurs marges, les entreprises augmentent leurs prix, ce qui provoque un premier saut inflationniste.

L'inflation par la demande

Lorsque la demande de produits ou de services s'accroît mais que l'offre n'arrive pas à s'adapter, les prix sont tirés à la hausse. Dans un contexte de sortie de conjoncture morose (pandémie mondiale), les entreprises ne réagissent pas immédiatement à une hausse de la demande pour leurs produits et tant que les quantités produites ne parviennent pas à satisfaire la demande, le processus de hausse des prix se poursuit.

Un des leviers pour juguler cette inflation est l'augmentation des taux d'intérêt :

Les taux d'intérêt peuvent être augmentés pour juguler l'inflation. Un taux d'intérêt plus élevé se traduit généralement par une appréciation de la monnaie >> **Une augmentation des taux est prévue pour juillet 2022**

Réindexer les salaires sur les prix. Est-ce une idée qui a du sens ?

L'augmentation automatique des salaires en les indexant sur le niveau de l'inflation aurait bien sûr l'avantage de préserver le pouvoir d'achat des salariés français. Ce processus a été utilisé au milieu des années 1970 après le premier choc pétrolier qui a conduit à l'apparition de taux d'inflation annuelle élevés, supérieurs à 10 %.

Pourquoi a-t-on arrêté de le faire en 1983

Ce mécanisme était en lui-même inflationniste, il était supposé lutter contre les effets de la hausse des prix alors qu'il amplifiait cette hausse, dans une spirale prix / salaire / prix, engendrant un cercle vicieux inflationniste.

Pour la France socialiste de 1983, qui venait de prendre le tournant de la rigueur, ce blocage des salaires était aussi un instrument pour rétablir une compétitivité qui avait été fortement détériorée.

Il ne faut toutefois pas oublier que cette désindexation intervient après de nombreuses avancées sociales :

La semaine de 39h, la 5e semaine de congés payés, l'augmentation 10 % du SMIC et la retraite à 60 ans.

Cela fait relativiser la baisse de pouvoir d'achat à l'époque.

Vos élus CFTC toujours à vos côtés

Et si on indexait les salaires aujourd'hui, perdrait-on de nouveau en compétitivité ?

C'est le risque ! En augmentant la masse salariale des entreprises on freine mécaniquement leur possibilité d'investir et leur compétitivité sur leurs tarifs de vente.

En préservant le pouvoir d'achat des salariés on alourdit les charges des entreprises. Celles-ci se voient alors contraintes de trouver des solutions pour rétablir leur rentabilité :

Suppressions d'emplois, automatisation des postes ou délocalisation. Cela peut donc générer une nouvelle hausse du chômage.

C'est donc une mauvaise idée ?

Poser la question de l'indexation c'est se demander qui doit payer pour l'inflation... Et c'est une bonne question !

Indexer c'est faire payer les entreprises, ne pas le faire c'est taxer les salariés !

Tant que ça n'était qu'un ressaut on pouvait estimer qu'une hausse significative des salaires n'était pas nécessaires mais à mesure que les prix montent et que l'inflation dure ce questionnement est de plus en plus légitime !

Un 3^e partenaire survient avec l'intervention de l'Etat providentiel qui aide la France qui ne travaille pas et protège les plus fortunés. La prise en charge d'une partie des surcoûts liés à cette inflation avec son bouclier tarifaire sur l'énergie est bienvenue mais aggrave encore le phénomène d'inflation.

Si l'inflation persiste sans hausse de salaire, alors nous basculerons dans le conflit, les grèves, la précarité... Ce n'est pas « le monde de demain » que nous souhaitons !

Mais alors que faut-il faire ?

En premier lieu, il convient de réagir...Et vite ! Au risque de voir le fossé du mécontentement trop grand pour être comblé... Le groupe STELLANTIS doit donc, urgemment, changer de paradigme sur la manière de réaliser les NAO... L'augmentation de l'inflation, servant de base de référence à ces négociations doit permettre d'ouvrir mécaniquement une seconde réunion annuelle pour « rattraper l'écart » ...Certaines entreprises, comme TOYOTA ont déjà choisi ce chemin. Nous avons écrit en ce sens à la Direction du Groupe.

Ensuite, pour la CFTC Stellantis Sochaux et Belchamp la bonne solution serait de réévaluer les salaires à l'échelle européenne pour neutraliser la perte de compétitivité, au moins dans la zone euro !

Ce choc de l'inflation est dit symétrique, tous les pays Européens le subissent en même temps et de la même façon, la réponse doit donc être commune.

Certains pays européens disposent déjà de mécanismes d'indexation depuis de nombreuses années, par exemple la Belgique et le Luxembourg.

L'indexation des salaires à l'inflation vise deux objectifs économiques et politiques distincts :

La préservation de la valeur de l'ensemble des salaires face au renchérissement du coût de la vie et c'est également un outil global de politique salariale garantissant une revalorisation de salaire à tous les salariés, vecteur de paix sociale et facilitateur de négociations.

Vos élus CFTC toujours à vos côtés